

Les étudiants veulent l'extension de l'autorisation de poursuivre le cursus

Le CIUM (Comité inter-universitaire des étudiants en médecine), l'Unecof (Union des étudiants de la Communauté française) et l'AGE (Assemblée générale des étudiants de l'UNamur) ont adressé hier une lettre ouverte au ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), lui demandant d'étendre à tous les étudiants ayant réussi entre 30 et 44 crédits l'autorisation de poursuivre leur 1^{re} année en médecine ou dentisterie malgré leur échec à l'examen d'entrée.

Le 8 décembre dernier, le tribunal de 1^{re} instance de Bruxelles avait, en référé, autorisé une dizaine d'étudiants à poursuivre

leur 1^{re} année en médecine ou dentisterie bien qu'ils aient échoué à l'examen d'entrée de septembre. Ces étudiants avaient validé entre 30 et 44 crédits mais ne pouvaient jusqu'alors continuer leur cursus car ils n'avaient pas réussi leur convention d'allégement – qui permet d'étaler la 1^{re} BAC sur deux ans – ou n'en avaient pas conclu.

Pour appuyer leur demande, les associations étudiantes évoquent un souci d'égalité et d'équité, affirmant que « *laisser poursuivre leur cursus aux seuls étudiants dont les parents avaient les moyens d'intenter un recours semble profondément injuste* ». ■